

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE LE 4 MAI 2020, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 20 avril 2020
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Liste des services essentiels – Coronavirus COVID-19
 - 5.3 Structure administrative du personnel cadre municipal – modification
 - 5.4 Coordonnateur du Service de l'urbanisme – évolution dans les classes salariales
 - 5.5 Assurances générales – renouvellement
 - 5.6 Bâtiment des organismes – évaluation pour fins d'assurance – mandat
 - 5.7 Lot 4 924 860 – Ferme A. Lavallée inc. – entente – renouvellement
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Journalier saisonnier – embauche
 - 6.2 Prolongement de la rue Brûlé – convention pour services municipaux – Carrefour des Prairies inc. – autorisation de signature
 - 6.3 Réfection de pavage – services professionnels – mandat
 - 6.4 Station de pompage Bocage nord – travaux urgents supplémentaires – mandat
 - 6.5 Nettoyage des rues – mandat
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1197-1-2020 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable
 - 7.2 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de la rue Richelieu
 - 7.3 Secteur des lots 6 244 464 et 4 925 048 – plan d'aménagement – mandat
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
 - 9.1 Association québécoise du loisir – formation sur la gestion des ententes scolaires municipales – inscriptions
- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
 - 10.1 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – mise à jour de l'étude de faisabilité – mandat

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents à cette visioconférence :
madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Suzanne Dauphin, mairesse.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, madame la mairesse Suzanne Dauphin annonce, à 19 h 30, que cette séance s'ouvre à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par visioconférence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

215-05-2020

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y retirant les points suivants, savoir :

- 5.3 Structure administrative du personnel cadre municipal – modification
- 5.4 Coordonnateur du Service de l'urbanisme – évolution dans les classes salariales

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 20 avril 2020

216-05-2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

217-05-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 22 au 28 avril 2020 inclusivement et totalisant une somme de 197 806,69 \$.

5.2 Liste des services essentiels – Coronavirus COVID-19

218-05-2020

ATTENDU QU'en raison de la pandémie du coronavirus COVID-19 qui sévit actuellement à travers le monde, le gouvernement du Québec a ordonné, par le décret 223-2020, la suspension des activités effectuées en milieu de travail, à compter du mercredi 25 mars 2020 à 00:01, de l'ensemble des commerces et services non essentiels;

ATTENDU QUE toutes les entreprises produisant des intrants ou des matières premières nécessaires aux services et activités prioritaires doivent maintenir leurs activités en conséquence, en tenant compte des directives de la santé publique;

ATTENQU QUE le conseil municipal souhaite entériner la liste des services essentiels qui sont et doivent être maintenus sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les services suivants soient considérés comme étant essentiels et qu'ils soient maintenus en tenant compte des directives de la santé publique, savoir :

- lorsque les circonstances le permettent, le conseil municipal privilégie le télétravail pour l'ensemble des employés;
- Services de sécurité publique, incluant : service de police, service d'incendie, constables spéciaux et tous types de professionnels venant en support aux opérations de sécurité civile;
- Service de communication;
- Service des travaux publics incluant, notamment, le maintien en bon état de fonctionnement des infrastructures publiques essentielles (réseaux d'eau potable et d'égout, réseau routier, déneigement, collecte des ordures, entretien des édifices municipaux, des parcs et espaces verts, etc.);
- Ressources informatiques;
- Services administratifs, incluant : réception de l'hôtel de ville et greffe;
- Services financiers, incluant : service de paye et comptes payables.

5.3 Structure administrative du personnel cadre municipal – modification

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

5.4 Coordonnateur du Service de l'urbanisme – évolution dans les classes salariales

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

5.5 Assurances générales – renouvellement

219-05-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler la police d'assurance générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la période effective du 18 mai 2020 au 18 mai 2021;

DE payer à Groupe Ultima la prime exigible au montant de 118 529 \$, taxes applicables en sus.

5.6 Bâtiment des organismes – évaluation pour fins d’assurance – mandat

220-05-2020

ATTENDU les travaux de réaménagement majeur effectués au bâtiment des organismes;

ATTENDU QU’une évaluation de ce bâtiment est nécessaire pour fins d’assurance;

ATTENDU QU’il y a lieu de retenir les services d’une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Bertrand Simard et associés inc., évaluateurs conseils, pour procéder à l’évaluation du bâtiment des organismes pour fins d’assurance, le tout selon l’offre de services datée du 23 avril 2020 qui prévoit des honoraires de 2 000 \$, taxes en sus.

5.7 Lot 4 924 860 – Ferme A. Lavallée inc. – entente – renouvellement

221-05-2020

ATTENDU QU’en 2007, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies avait conclu une entente avec monsieur André Lavallée autorisant ce dernier à utiliser, sans frais, une partie des lots 101 et 102, aujourd’hui connue comme étant le lot 4 924 860, à des fins agricoles et que cette entente a été renouvelée d’année en année;

ATTENDU QUE monsieur Lavallée sollicite, pour et au nom de la Ferme A. Lavallée inc., le renouvellement de cette entente pour la saison 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE soit renouvelée, pour l’année 2020, l’entente entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et Ferme A. Lavallée inc. pour l’utilisation du lot 4 924 860 à des fins agricoles, et ce, au prix de 50 \$ l’acre.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Journalier saisonnier – embauche

222-05-2020

ATTENDU QUE, suite à l’offre d’emploi pour combler le poste de journalier saisonnier, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reçu 45 candidatures, dont sept ont été sélectionnées pour une entrevue;

ATTENDU la recommandation du 30 avril 2020 du comité de sélection relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Félix Gauthier à titre d'employé journalier saisonnier, à compter du 19 mai 2020, au plus tard, au salaire fixé à la grille salariale de la convention collective en vigueur.

6.2 Prolongement de la rue Brûlé – convention pour services municipaux – Carrefour des Prairies inc. – autorisation de signature

223-05-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, Carrefour des Prairies inc. (ci-après désigné « Carrefour ») et Les Entreprises Jolodium inc. (ci-après désigné « Jolodium ») ont signé une promesse d'échange de terrain impliquant une partie du lot 6 089 743, connue et désignée comme la « rue Richelieu », appartenant à la Ville, dont acte de ladite promesse d'échange a été signé le 10 septembre 2019, sous le numéro DOUZE MILLE CENT CINQUANTE-SEPT (12 157) des minutes de Me Pierre Sasseville, notaire;

ATTENDU QUE ladite promesse d'échange prévoit que la Ville cède à « Carrefour » ou à « Jolodium », à travers un processus d'échange défini, la partie du lot 6 089 743, connue et désignée comme la « rue Richelieu », plus amplement décrite au paragraphe 1.2.2 de l'acte précité;

ATTENDU QUE « Carrefour » est propriétaire de l'immeuble composé des lots 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605;

ATTENDU QUE « Jolodium » est propriétaire de l'immeuble composé des lots 4 925 592, 4 925 593 et 4 925 605;

ATTENDU QU'une analyse du drainage de l'ensemble des immeubles dont les eaux pluviales sont susceptibles de s'écouler vers le réseau de fossés de la rue Richelieu et de son exécutoire a été réalisée par la firme d'ingénierie FNX INNOV inc.;

ATTENDU QUE ladite analyse permet d'établir le pourcentage du bassin de drainage du réseau de fossés de la rue Richelieu et de son exécutoire pour chacune des propriétés comprises à l'intérieur de ce dernier bassin de drainage;

ATTENDU QU'il est établi que l'écoulement des eaux de surface d'une partie de l'immeuble de « Carrefour » décrit précédemment et d'une partie du lot 4 925 620 propriété de 9153-3547 Québec inc. est assuré par les fossés actuels de la rue Richelieu et d'un fossé existant sur l'immeuble de « Jolodium » décrit précédemment;

ATTENDU QUE le réseau d'égout pluvial planifié remplace un réseau de fossés du domaine public de la Ville assurant le drainage d'un immeuble autre que les immeubles de « Carrefour » et de « Jolodium »;

ATTENDU QUE le réseau d'égout pluvial planifié permettra de drainer les eaux de surface d'une future rue de la Ville, dont la majorité de l'emprise fait partie de la promesse d'échange précitée, signée le 10 septembre 2019;

ATTENDU QUE l'emprise de la rue Richelieu qui sera cédée à « Jolodium » sera aménagée en espace de stationnement et, qu'afin de permettre la réalisation de ces travaux d'aménagement, « Carrefour » désire, à titre de maître d'œuvre, construire un réseau d'égout pluvial à l'intérieur de l'emprise actuelle de la rue Richelieu et sur une partie de l'immeuble de « Jolodium », en remplacement du réseau de fossés de surface existant;

ATTENDU QUE « Carrefour », désire procéder à la réalisation des travaux précités dans les meilleurs délais possibles;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville juge à propos de contribuer financièrement à la construction du réseau d'égout pluvial précité et, à cet effet, accepte de prendre à sa charge une somme de 49 818 \$ (avant taxes) correspondant au pourcentage du coût des travaux établi selon le pourcentage du bassin de drainage du réseau d'égout pluvial planifié, considéré sous la responsabilité de la Ville;

ATTENDU QUE le règlement numéro 584-1997 de la Ville, tel qu'amendé, permet la conclusion d'une entente de promoteur pour la réalisation de travaux municipaux et la répartition des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville a adopté, à la présente séance, le règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de la rue Richelieu;

ATTENDU QUE les réseaux d'infrastructures et le réseau routier projetés seront une prolongation des infrastructures et du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la conclusion d'une entente de promoteur avec Carrefour des Prairies inc. et Les Entreprises Jolodium inc. selon les termes du règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, afin d'établir les exigences et la méthode de calcul de la contribution de la Ville pour la construction d'un réseau d'égout pluvial à être érigé à l'intérieur de l'emprise actuelle de la rue Richelieu (partie du lot 6 089 743) et sur une partie des lots 4 925 592, 4 925 593 et 4 925 605, du cadastre du Québec, propriété de Les Entreprises Jolodium inc.;

QUE la Ville accepte de prendre à sa charge une somme de 49 818 \$ (avant taxes) correspondant au pourcentage du coût des travaux établi pour la construction du réseau d'égout pluvial, selon le pourcentage du bassin de drainage dudit réseau, considéré sous la responsabilité de la Ville;

QUE les sommes nécessaires à cette contribution soient financées à même le règlement 1236-2019;

QUE la Ville s'engage à prendre possession du réseau d'égout pluvial selon les conditions établies de la convention à être signée par les promoteurs;

QUE la Ville autorise Carrefour des Prairies inc., à titre de maître d'œuvre, à amorcer, à l'intérieur de l'emprise de la rue Richelieu, les travaux faisant l'objet de ladite convention, précédemment à la signature de l'acte de cession de ladite emprise à Les Entreprises Jolodium inc, et ce dès que le règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de cette rue sera en vigueur;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer tout document et convention issus de la présente résolution.

224-05-2020

6.3 Réfection de pavage – services professionnels – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection du pavage de certaines rues de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour recevoir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre de la réfection du pavage de certaines rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE le contrat dans le cadre de ce projet soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme.

225-05-2020

6.4 Station de pompage Bocage nord – travaux urgents supplémentaires – mandat

ATTENDU les travaux urgents à effectuer à la station de pompage Bocage nord décrétés aux termes de la résolution 117-03-2020;

ATTENDU les travaux supplémentaires identifiés depuis telle résolution;

ATTENDU l'offre de services soumise par Brébeuf mécanique de procédé inc. en ce sens;

ATTENDU QU'après analyse de la proposition, monsieur Alain Lajeunesse, directeur du Service des travaux publics, recommande, dans sa note du 28 avril 2020, de retenir la proposition de tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Brébeuf mécanique de procédé inc. pour procéder aux travaux supplémentaires à effectuer à la station de pompage Bocage nord, le tout selon l'offre de services datée du 27 avril 2020 qui prévoit des honoraires de 4 588,50 \$, taxes en sus.

QUE les dépenses découlant de la résolution 117-03-2020 et de la présente résolution soient financées à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

226-05-2020

6.5 Nettoyage des rues – mandat

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Entretiens J.R. Villeneuve inc. pour procéder au nettoyage des rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies (balais aspirateur et mécanique), le tout selon l'offre de services datée du 12 mars 2020 qui prévoit des honoraires de 11 760 \$, taxes en sus.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1197-1-2020 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1197-1-2020 ainsi que sa portée.

227-05-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1197-1-2020 modifiant le règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable, avec modifications;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Avis de motion – règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de la rue Richelieu

228-05-2020

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de la rue Richelieu (partie du lot 6 089 743 du cadastre du Québec).

Adoption premier projet – règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de la rue Richelieu

229-05-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1267-2020 décrétant la fermeture de la rue Richelieu (partie du lot 6 089 743 du cadastre du Québec).

7.3 Secteur des lots 6 244 464 et 4 925 048 – plan d'aménagement – mandat

230-05-2020

ATTENDU les besoins soulevés par la Commission scolaire des Samares pour l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENQU les enjeux urbanistiques de ce projet et le souci du conseil municipal de s'assurer d'une planification harmonieuse du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir les services de Apur pour procéder à l'élaboration d'un plan d'aménagement pour l'implantation d'une école primaire sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en tenant compte des préoccupations des différents intervenants, le tout, selon l'offre de services déposée en date du 4 mai 2020 et prévoyant des honoraires de 18 200 \$;

QUE le mandat accordé à Apur l'est conditionnellement à ce que la Commission scolaire des Samares confirme son intention d'implanter une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Association québécoise du loisir – formation sur la gestion des ententes scolaires municipales – inscriptions

231-05-2020

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE mesdames Amélie Arbour et Marie-Andrée Breault, respectivement coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie et directrice générale, ainsi que messieurs Mathieu Lagacé et Carol Henri, respectivement directeur du Service du développement culturel et des communications et directeur général adjoint de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soient autorisés à participer à la formation sur la gestion des ententes scolaires municipales offerte en webinaire par l'Association québécoise du loisir le 19 mai 2020;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 125 \$ par participant membre, taxes en sus.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – mise à jour de l'étude de faisabilité – mandat

232-05-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la poursuite du réaménagement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie en mécanique/électricité afin de préciser certains éléments au projet présenté à Patrimoine Canada pour l'obtention d'une subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Ambioner pour procéder à la mise à jour de l'étude de faisabilité concernant le réaménagement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 16 mars 2020 qui prévoit des honoraires de 14 000 \$, taxes en sus.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

233-05-2020

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse